PCS

(Plan Communal de Sauvegarde)

Réunion du 5/9/2020

Module #2
Processus et actions
(1ère partie)

Mairie de Saint-Paul-La-Coste

Quelques questions

Mairie de
Saint-Paul-La-Coste

Plan

1. *Le processus global*
2. *Lancement du projet*
3. *Diagnostic des risques*
4. *Alerte et information des populations*
5. *Recensement des moyens*
6. *Création d'une organisation communale*
7. *Réalisation des outils opérationnels*
8. *Maintien en Condition Opérationnelle (MCO)*

Plan

1. ***Le processus global***
2. ***Lancement du projet***
3. ***Diagnostic des risques***
4. ***Alerte et information des populations***
5. ***Recensement des moyens***
6. ***Création d'une organisation communale***
7. ***Réalisation des outils opérationnels***
8. ***Maintien en Condition Opérationnelle (MCO)***

Comment le représenter ?

- Nous nous inspirons de la méthode S.A.D.T. (*System Analysis and Design Techniques*) de SofTech, aujourd'hui dans le domaine public et normalisée (DoD) sous le nom de IDEF *(Integration Definition for Function Modeling*).
- La méthode aborde un processus en construisant un **Modèle** de ce processus.
- L'analyse de tout processus est menée de manière descendante, modulaire, hiérarchique et structurée.
- La méthode différencie autant que possible le **Modèle Fonctionnel** (étude du problème) et le **Modèle de Conception** (Description d 'une solution à ce problème).
- La méthode modélise à la fois les **données** associées aux objets (documents, produits, individus) et les **activités** (réalisées par les individus, les organisations, les machines, les logiciels, ..).
- Le langage de la méthode est **graphique**.
- La méthode favorise un **travail d'équipe** discipliné et coordonné.
- La méthode oblige à consigner sous forme écrite les choix importants.

Comment le représenter ?

- Identifier les **activités**.
- Mettre en évidence les **échanges** :
  - Ce qui entre dans chaque activité,
  - Ce qui sort de chaque activité.
- Recenser les **contraintes** (associées à la notion d'évènement) :
  - Conditions de déclenchement,
  - Tops de synchronisation,
  - Contraintes physiques, organisationnelles, réglementaires
- Recenser les **ressources** mises en œuvre.
- Formalisme de la méthode

Comment le représenter ?

- Les **activités** sont commentées par des verbes, commentés si besoin est.
- Les **données** sont étiquetées par des noms, qualifiés si besoin est.

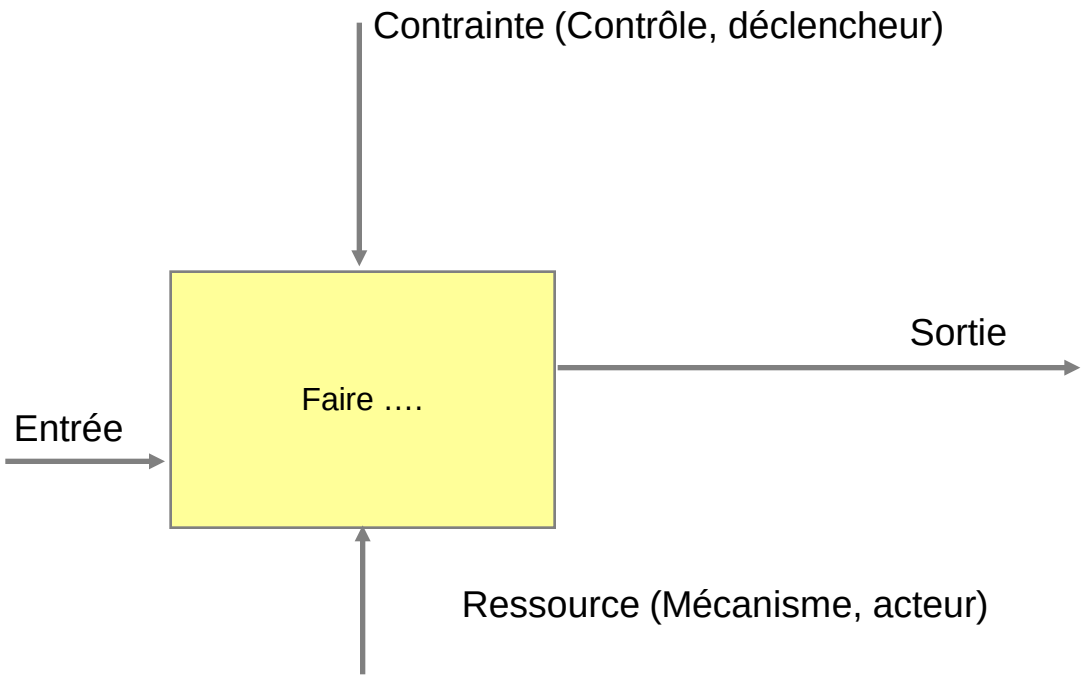

Comment le représenter ?

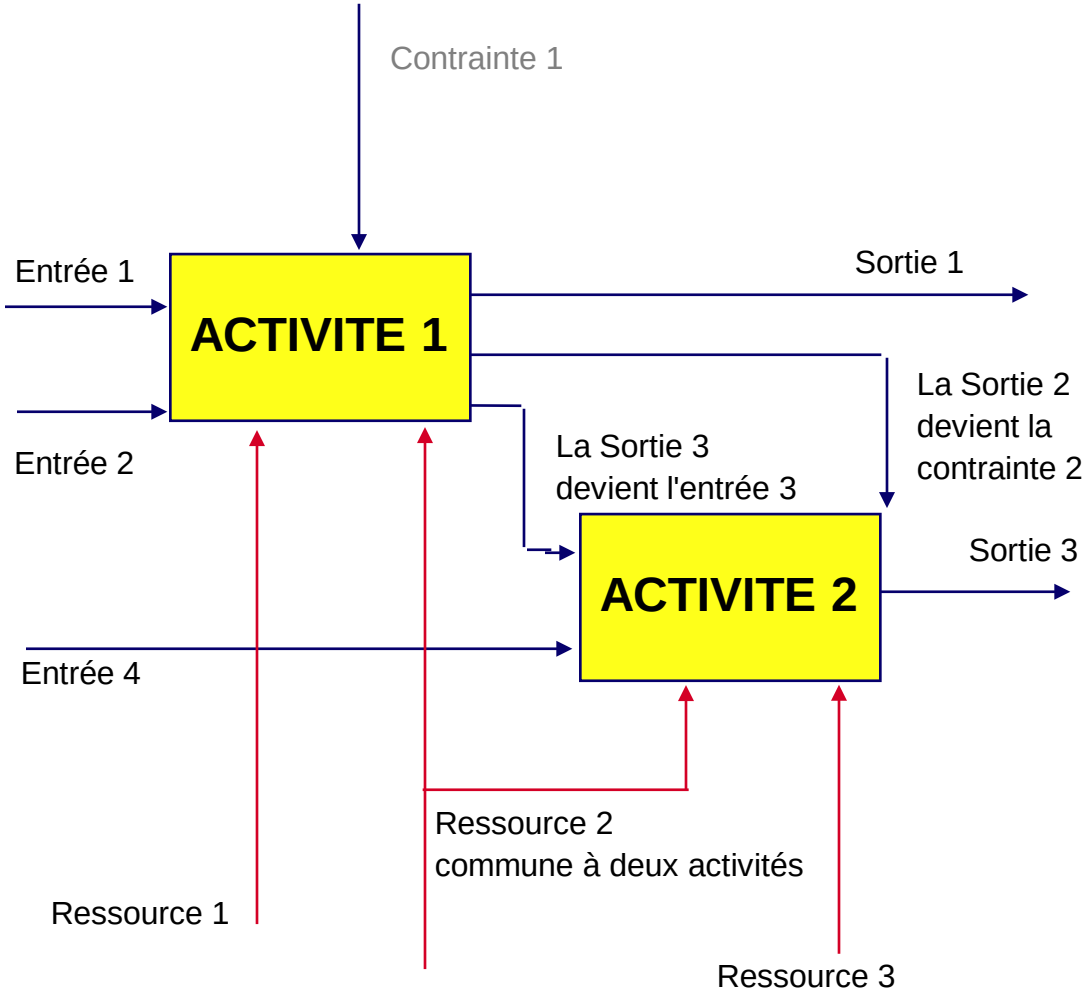

- Identifier les activités.
- Mettre en évidence les échanges:
  - Ce qui entre dans chaque activité,
  - Ce qui sort de chaque activité.
- Recenser les contraintes (associées à la notion d'évènement):
  - Conditions de déclenchement,
  - Tops de synchronisation.
- Recenser les ressources mises en œuvre.

Comment le représenter ?

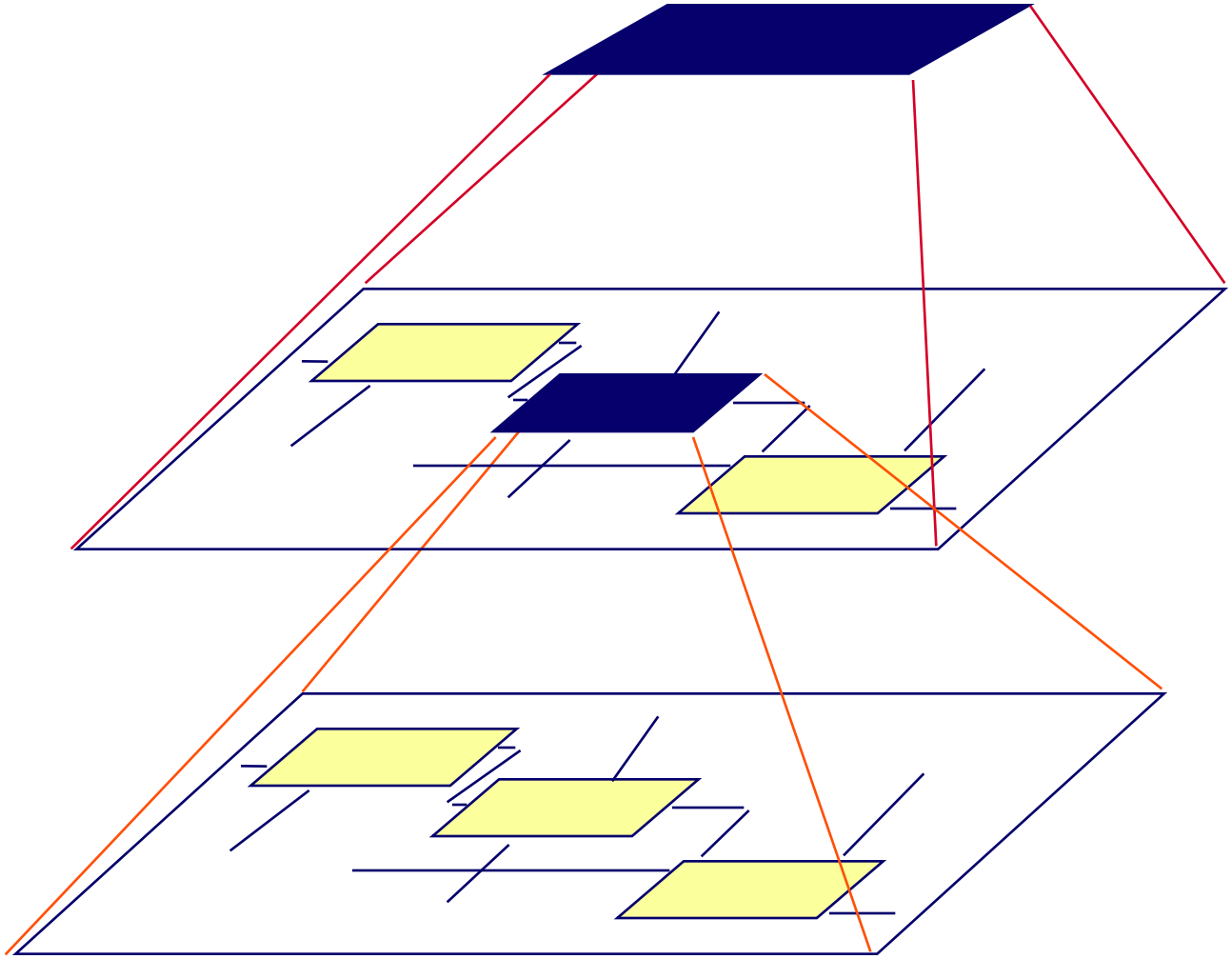

La hiérarchie des modèles

DU GENERAL VERS LE PARTICULIER (Top Down)

Représentation du processus global

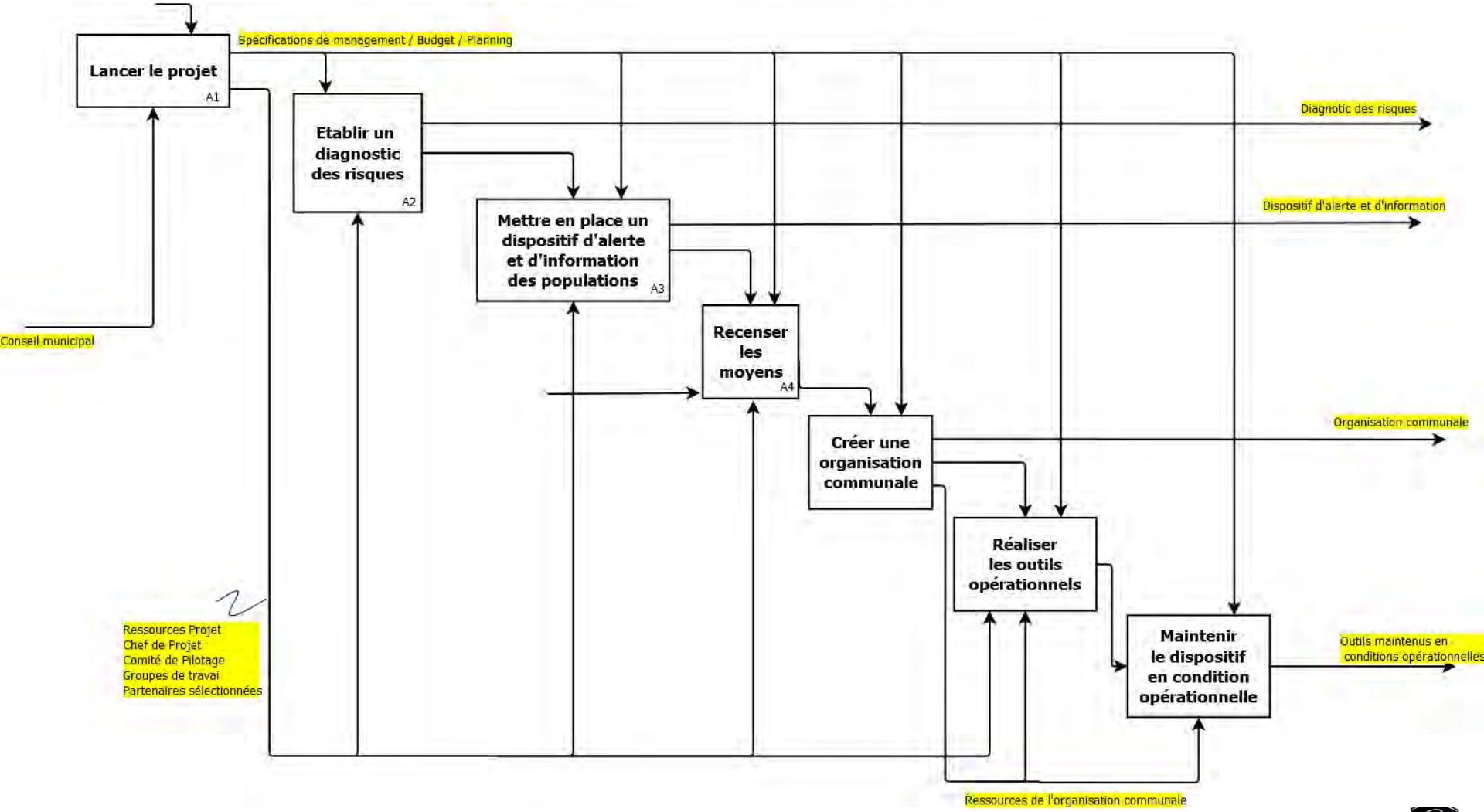

Plan

1. *Le processus global*
2. *Lancement du projet*
3. *Diagnostic des risques*
4. *Alerte et information des populations*
5. *Recensement des moyens*
6. *Création d'une organisation communale*
7. *Réalisation des outils opérationnels*
8. *Maintien en Condition Opérationnelle (MCO)*

Organisation

- La réalisation du PCS s'inscrit dans le temps, c'est un projet qui doit nécessairement impliquer l'ensemble de la structure communale.
- Pour le mener à bien, il faut mettre en place une organisation : désigner un **chef de projet** et créer un **comité de pilotage**.
- Le chef de projet joue une rôle central dans la réalisation du Plan.
- Le comité de pilotage garantit le bon déroulement de l'ensemble et la bonne fin des opérations.
- Quelle que soit la taille de la collectivité, le besoin est identique : disposer d'une organisation qui permette de faire face aux événements inhabituels ou déstabilisants ayant des répercussions sur la vie de la commune.

Etat des lieux et note de cadrage

- Comme pour tout projet, la démarche initiale consiste à réaliser un **état des lieux** de la connaissance du sujet et des capacités actuelles de la commune à gérer un événement de sécurité civile.
- Cet état des lieux va servir à préciser les besoins en fonction des particularités de la commune.
- La deuxième étape consiste donc à rédiger une **note de cadrage** pour définir avec précision “comment” et “jusqu’où” ira le projet.
- Cette définition du contenu du projet repose nécessairement sur :
  - la volonté politique,
  - les capacités humaines et techniques.

Retour sur l'organisation

- La volonté politique est la clé de voûte de tout projet communal, elle définit les attentes.
- Sans elle, le besoin exprimé est restreint à la simple réponse à l'obligation réglementaire –ce qui n'est déjà pas mal !- et le résultat limité.
- Afin de signifier clairement cet engagement, une délibération en conseil municipal peut acter le lancement du projet et désigner un élu référent.
- Pour une petite commune comme Saint-Paul, cet élu référent peut être le chef de projet lui-même s'il dispose des compétences nécessaires (voir plus loin).
- La fusion du binôme « élu référent - chef de projet » en un seul individu revient à fusionner les fonctions Chef de Projet Maîtrise d'Ouvrage (MOA) et Chef de Projet Maîtrise d'Œuvre (MOE).

Retour sur l'organisation

- La MOA recueille les besoins, fixe et hiérarchise les objectifs, évalue l'enveloppe budgétaire et les délais. Elle pilote, contrôle et valide.
- La MOE reçoit mission de la MOA pour assurer la conception et le contrôle de la réalisation d'un ouvrage conformément au programme défini (objectifs, coûts, délais)
- Cette dualité, qui a pendant longtemps régi la conduite de projets, est aujourd'hui considérée comme source de conflits et facteur d'échec.
- La suppression de cette dualité est une constante des approches dites « agiles » comme *scrum*.
- Il convient cependant de ne pas tomber dans l'excès inverse.
- L'élu référent-chef de projet devra rapporter régulièrement de manière formelle au comité de pilotage et au conseil municipal mené par le maire, considéré comme « Propriétaire du produit » au sens *scrum* (*Product owner*).

Note de cadrage

- La **Note de cadrage** (appelée parfois « *Brief Projet* » et qui correspond au **Plan d'actions** défini dans le guide PCS du Ministère de l'Intérieur) est un document de synthèse qui consiste à expliquer aussi succinctement que clairement l'idée d'un projet.
- Son but fondamental est de rendre cette idée compréhensible et donc « accessible » à tous.
- Une bonne note de cadrage est un document qu'une personne totalement externe au projet peut comprendre globalement et en tirer une idée générale du projet décrit.
- Une note de cadrage est réussie lorsqu'elle répond clairement aux questions suivantes :
  - A quoi sert le projet ? Quels enjeux ? Quels objectifs ?
  - Qui sont les acteurs ? Qui sont les bénéficiaires ?
  - Comment le projet sera-t-il conduit ? Quelles priorités ? Quels risques ?
  - Quel est le délai ? Quel est le budget ?
  - Quels résultats attendus ?

Note de cadrage

- Dans cette note de cadrage :
  - Rappel des enjeux et des objectifs : intérêt pour la Commune
  - Contraintes juridiques et résultats attendus
  - Une organisation humaine (OBS)
  - Un WBS du projet : étapes du projet et livrables attendus
  - Un calendrier prévisionnel (planning)
  - Un budget
  - Un aperçu des spécifications de management
  - Risques associés au projet
- Si la collectivité fait appel à un prestataire extérieur, elle doit en plus rédiger un cahier des charges précis afin de définir son rôle et les limites de son intervention.
- Nous n'envisagerons pas cette hypothèse pour l'instant

A propos du WBS

- Nous figurons l'organisation du projet sous forme d'un WBS (« *work breakdown structure* »).
- Dès qu'un projet atteint un certain niveau de complexité, une approche systémique est nécessaire.
- Norme internationale du champ de la conduite de projet, le WBS est une décomposition ordonnée et exhaustive de l'ensemble du projet analysant, à partir de l'arborescence produit et/ou fonction, les tâches et les principaux moyens nécessaires pour réaliser les produits et services prévus afin d'atteindre l'objectif fixé.
- Il sert de référence commune et unique à tous les acteurs impliqués (responsables, créateurs, acteurs, techniciens) pour identifier toutes les tâches nécessaires à l'achèvement de projet.
- C'est un remarquable support pour tout « *remue-méninges* » et il constituera le fil rouge de la conduite du projet.

•*La traduction officielle du terme WBS en français n'est jamais utilisée car totalement inadaptée. Nous avons par contre adoptée celle du terme « brain storming ».*

•*Le WBS a été réalisé avec le logiciel « open source » DIA (http://live.gnome.org/Dia)*

Approche du WBS

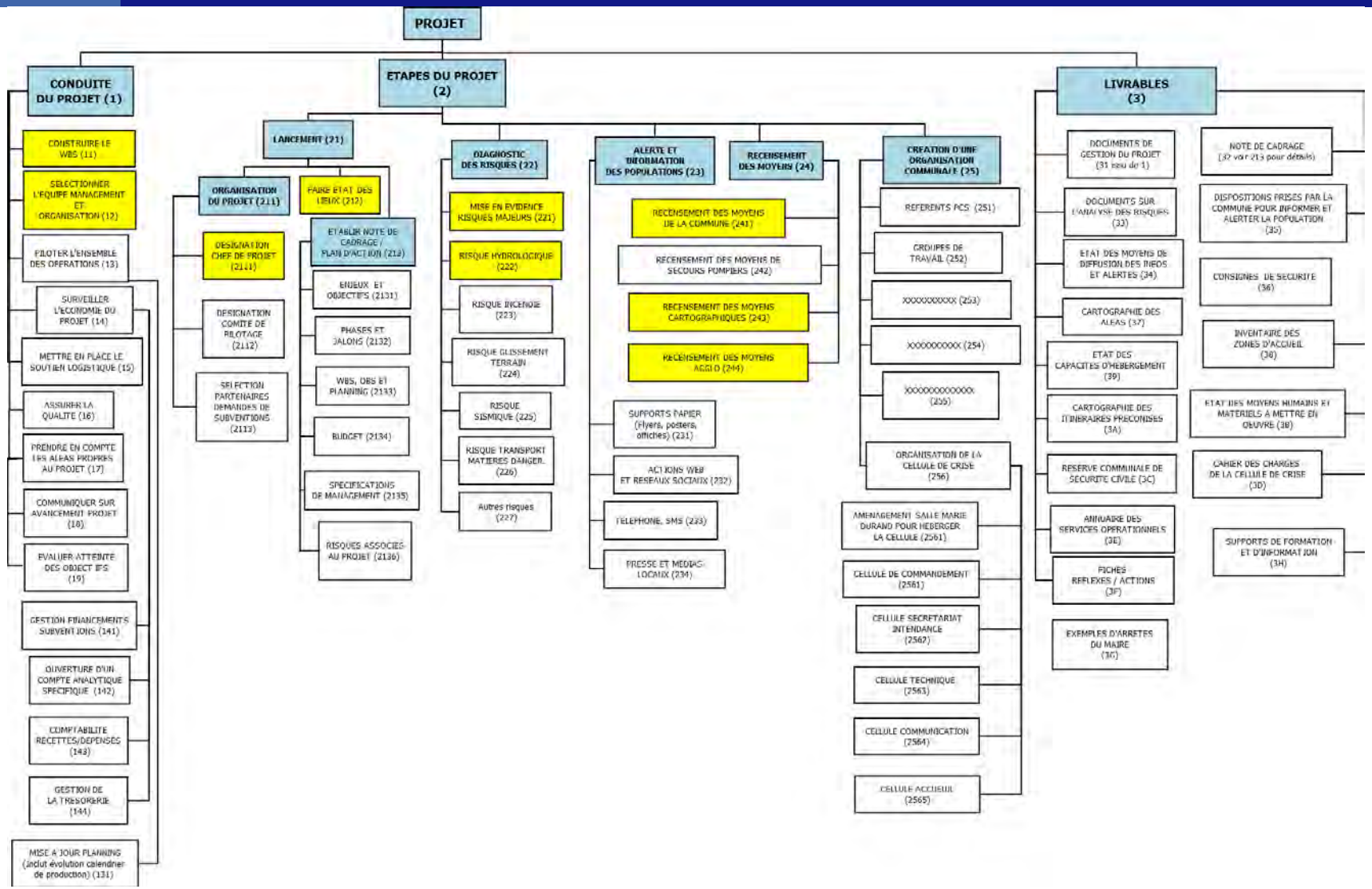

Processus A1 : Lancement Projet

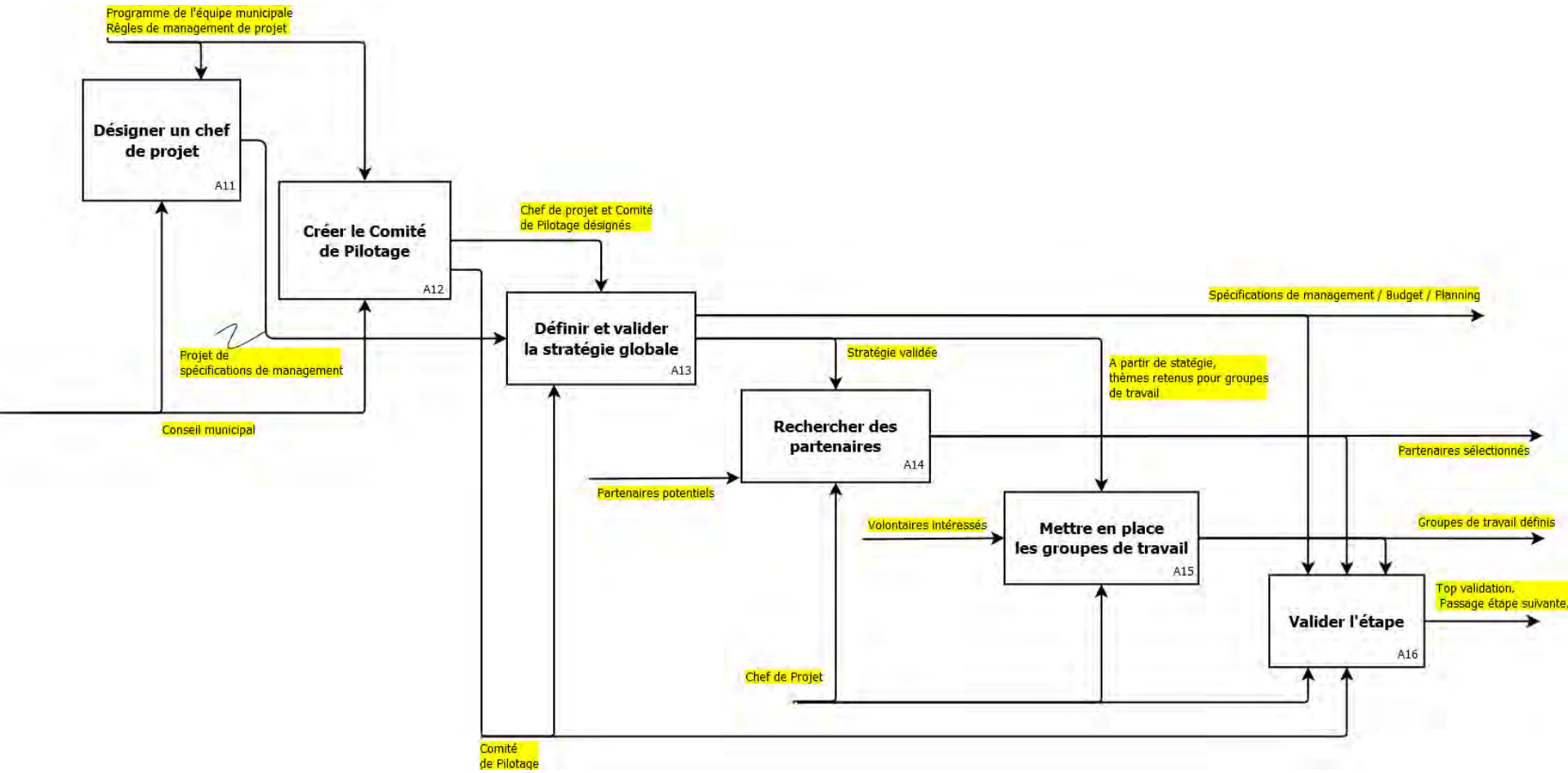

Le Chef de Projet

- Le chef de projet est la clé de voûte de la démarche.
- Sa désignation constitue la première phase du projet.
- Il peut s'agir d'un agent territorial ou d'un élu selon la taille de la commune.
- Nous verrons que ses missions fusionnent les classiques responsabilités MOA et MOE.

Quelles compétences pour le Chef de Projet

- A priori, il n'est pas nécessaire de disposer d'une expertise sur le sujet pour assumer cette fonction.
- Le guide PCS du Ministère de l'Intérieur précise qu'il est souhaitable que cette personne :
  - ait des notions de gestion de projet,
  - dispose de la légitimité auprès de l'ensemble des services et des élus,
  - ait des capacités d'animation et de communication pour diriger le travail d'équipe,
  - si possible, connaisse un minimum le domaine de la sécurité civile (bien que cet aspect ne soit pas rédhibitoire).

Quelles compétences pour le Chef de Projet

- Compte tenu de l'aspect transversal du sujet, le chef de projet, quel que soit son niveau hiérarchique, ne doit rencontrer aucune difficulté à provoquer des réunion, demander des informations dans tous les services et donc mobiliser éventuellement des personnes de niveau hiérarchique supérieur ou d'autres services…
- Sa légitimité doit être clairement affichée, par les élus et la hiérarchie.
- Fusion CDP-Elu, motivée par la taille de la commune de SPLC résoud le problème souvent rencontré de meilleure coordination entre services et élus.

Quelles missions pour le Chef de Projet

- Fixe les objectifs, la stratégie, les moyens et l 'organisation.
- Planifie et coordonne les diverses tâches. Coordonne les actions successives.
- Pilote, c 'est à dire est à tout instant capable, dans tous les domaines, de modifier les moyens et la structure si une difficulté survient, si un objectif évolue ou si un événement est susceptible de menacer les engagements en performances, qualité, coûts et délais.
- Anticipe les problèmes pour faciliter ce pilotage (évaluation des risques).
- Optimise la répartition des ressources (main d 'œuvre, équipement, ..) en vue d'arriver à une solution optimale, ou de moindre coût, dans une vision globale du projet
- Propose et justifie les choix techniques. Implémente les solutions issues de ces choix
- Rend compte dans le cadre de revues régulières et dans les formes définies par les spécifications de Management
- S'assure du respect des engagements du Plan d'Assurance Qualité
- Respecte un engagement de bonne fin (engagement de résultat et non seulement engagement de ressources) sur l'ensemble du projet.

Quelles missions pour le Chef de Projet

- En corollaire de ces missions, dans le cadre particulier du projet PCS :
  - la rédaction de la note de cadrage,
  - l'animation du comité de pilotage et son information régulière,
  - la coordination des réunions techniques,
  - la coordination des relations avec les partenaires (acteurs locaux, entreprises…),
  - la centralisation des diverses informations (sur les risques, les moyens…),
  - la mise en forme des outils réalisés par les différents acteurs (afin que le document final soit homogène),
  - la mise en place des procédures de maintien à jour de l'outil et des exercices.

Le Comité de Pilotage

- Ce comité de pilotage doit être le plus restreint possible.
- Il est préférable de le renforcer ponctuellement en faisant participer des spécialistes selon les besoins identifiés.
- Les partenaires qui peuvent être conviés ponctuellement et essentiellement dans la phase de validation de l'organigramme de ges- tion de l'événement sont, en général, des services opérationnels (SDIS, forces de l'ordre).
- Leur regard extérieur permet de s'assurer que les choix faits sont cohérents par rapport à l'organisation départementale des secours.

Le Comité de Pilotage

- Dans un projet classique, le CdP éclaire le Chef de Projet sur l'impact des décisions associées au Projet dans les services de l'organisation
  => Aide à la décision
- arbitre et valide les jalons, les choix d'organisation, la hiérarchie des priorités et l'affectation des ressources, valide les recettes (VA et VSR)
  => Prise de décision
- soutient les décisions du Chef de Projet auprès des services de l'entreprise

  => Application de la décision
- Le comité de pilotage joue un rôle prépondérant dans le projet PCS.
- Structure décisionnelle, il est le relais de la volonté politique.
- Il impulse la dynamique à l'ensemble des acteurs.

Les missions du Comité de Pilotage

- Tout au long du projet, il assure :
- ■ les choix stratégiques : communication autour du projet, lien avec les institutionnels…,
- ■ la validation des étapes essentielles,
- ■ la surveillance de son bon déroulement,
- ■ la remontée d'information au conseil municipal,
- ■ l'identification des investissements nécessaires le cas échéant.

Les Groupes de travail

- Les personnes sollicitées doivent disposer d'une très bonne connaissance du fonctionnement de la commune et du sujet à traiter.
- On distingue, en général, des compétences propres aux personnes et/ou aux services.
- Par ailleurs, divers sujets techniques nécessitent une expertise, des conseils ou une simple validation.
- Il peut donc être utile que des partenaires de la commune, institutionnels ou autres, participent à certaines de ces réunions.

Les Groupes de travail

- A titre d'exemple, peuvent être conviés de manière ponctuelle :
  - un ou des représentants de l'Etat (DDE –Direction Départementale de l'Equipement-, DDASS -Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales-…),
  - un représentant du SDIS (le Service Départemental d'Incendie et de Secours),
  - un représentant de la Préfecture, en particulier du service de protection civile,
  - un représentant de la société civile (association…),
  - des experts (sur les risques, la communication…),
  - un représentant des entreprises de la commune,
  - la communauté scolaire,
  - …

Les Groupes de travail

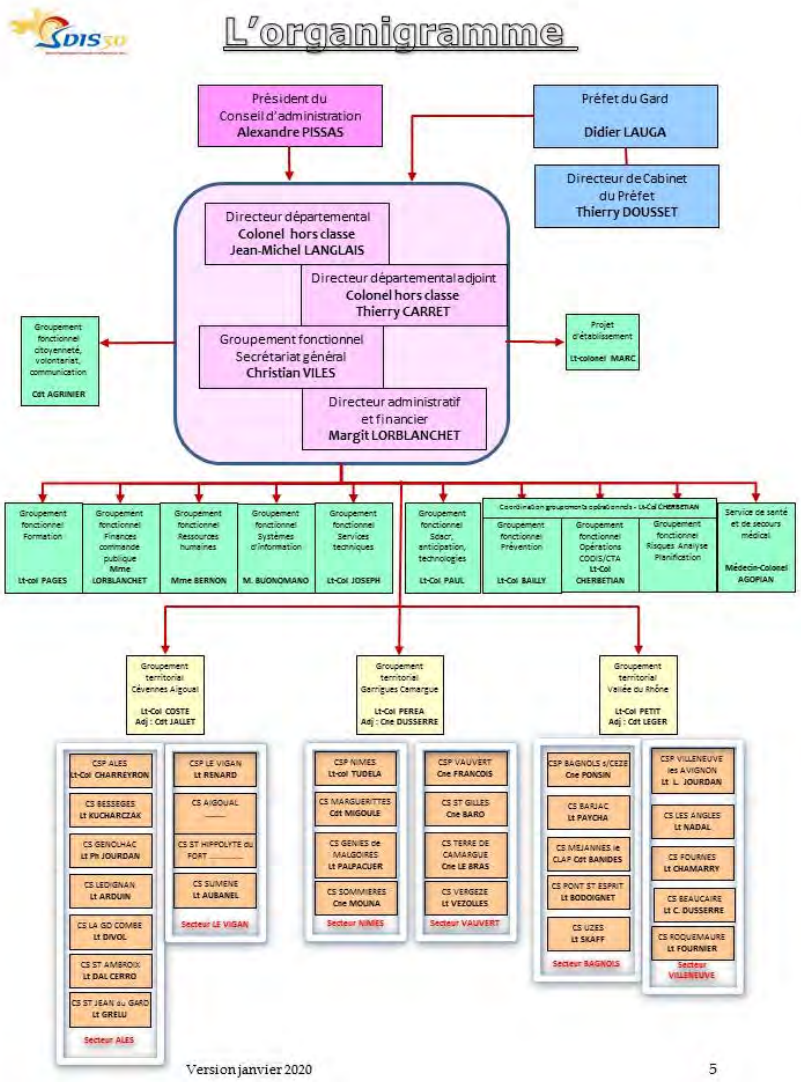

Les Groupes de travail

- Exemple : dans le cadre du groupe thématique "ravitaillement", le chef de projet sollicite le personnel du service de restauration scolaire ou municipal qui va renseigner :
  - ♦ les capacités de la commune en nombre de repas / jour,
  - ♦ l'autonomie de la commune,
  - ♦ les délais nécessaires pour délivrer des repas en fonction des périodes de l'année ou de la journée,
- Parmi les partenaires extérieurs, un représentant d'une entreprise privée peut participer à l'une de ces réunions pour compléter les informations sur les moyens qu'il peut apporter, son délai de mise à disposition…
- Compte tenu de ses connaissances du tissu économique, le service achat de la collectivité peut être sollicité pour le recensement des entreprises privées.

Plan

1. *Le processus global*
2. *Lancement du projet*
3. *Diagnostic des risques*
4. *Alerte et information des populations*
5. *Recensement des moyens*
6. *Création d'une organisation communale*
7. *Réalisation des outils opérationnels*
8. *Maintien en Condition Opérationnelle (MCO)*

Identification des risques

- La mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde s'appuie sur une connaissance des risques menaçant le territoire communal.
- Cette connaissance est liée aux réponses apportées à diverses questions.
  - La commune dispose-t-elle du DDRM (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs) ?
  - La commune s'est-elle vue notifiée un Dossier Communal Synthétique ou un Porté à connaissance ?
  - La commune a-t-elle réalisé son DICRIM ?
  - Un service est-il chargé de centraliser tous ces documents ?
  - De manière générale, la commune a-t-elle une vision synthétique des risques qui la menacent ?

Le DDRM

- Le **Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)** est un document où le préfet (Conformément à l'article R125-11 du Code de l'Environnement) consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau de son département., ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.
- En précisant les notions d'aléas et de risques majeurs, le DDRM doit recenser toutes les communes à risques du département, dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée.
- Il doit être consultable en mairie.
- Le DDRM du Gard

Le DDRM

symboles d'information préventive des risques majeurs
risques hydriques
risques géologiques
risques climatiques
risques technologiques
consignes individuelles de sécurité
code vigilance
informez-vous
zone inondable
zone exposée aux glissements de terrain
zone exposée à des tempêtes fréquentes
abords d'une centrale nucléaire
en cas de danger ou d'alerte
risque faible
risque moyen
vigilance
soyez vigilants
zone submersible
présence de cavités souterraines naturelles
zone cyclonique
proximité d'installations classées
1. abritez-vous
take shelter
resguárdese
2. écoutez la radio
listen to the radio
escuche la radio
3. respectez les consignes
follow the instructions
respete las consignas
risque fort
précaution
code spécifique
avalanche
sports d'hiver
risque très fort
interdiction
signalétique
confinement
zone en aval d'un barrage d'une digue
zone sismique
couloir d'avalanche chute abondante de neige
proximité d'un stockage de gaz
danger persistant
interdiction
pour en savoir plus
consultez
0 000 00 00 00
- sur Internet, le site www.prim.net
- à la mairie, le document communal d'information
retour à la normale prudence
repère
crue historique
signalétique
refuge
zone volcanique
zone exposée aux feux de forêt
conduite de matières dangereuses

Les risques identifiés pour St Paul

- Le DDRM du Gard identifie pour Saint Paul les risques suivants :
  - Feu de Forêt (pas de PPRIF)
  - Inondation (PPRI approuvé)(Bassin versant Alès) (Zonage réglementaire 1)(Zonage réglementaire 2)
  - Mouvement de terrain (indice 3 max : Retrait-gonflement des argiles + cavités souterraines + glissements de terrain dans les formations du Trias)
  - Sismique (Faible)
  - Pas de risque minier (à l'opposé des communes voisines)
  - Pas de risque barrage
  - Pas de risque nucléaire proche (mais risque dans l'ouest du Gard)
  - Pas de risque industriel (mais sites Seveso à Bagard et Salindres)
  - Transport de Matières dangereuses

Le Porté à connaissance

- Le **Porté à connaissance des risques majeurs** (anciennement Dossier Communal Synthétique) est un document émis par la Préfecture
- Il a pour objectif d'informer et de sensibiliser la population de la commune sur les risques naturels et technologiques encourus et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Les documents cartographiques de ce dossier n'ont de valeur réglementaire ni pour l'occupation des sols ni en matière de contrats d'assurance.
- Le Porté à connaissance ne peut donc être opposable à un tiers : il ne se substitue en aucun casaux règlements en vigueur (notamment pour la maîtrise de l'urbanisme)

Le Porté à connaissance

- Exemples de portés à connaissance :
- Risques miniers sur la commune de St Martin de Valgalgues (en ligne)
- Commune de Réalmont - Tarn

Le DICRIM

- Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), conforme au décret du 11 octobre 1990, recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques naturels et technologiques majeurs sur le territoire de la commune.
- Le maire établit un document d'information qui recense les mesures de sauvegarde répondant au risque sur le territoire de la commune, notamment celles de ces mesures qu'il a prises .en vertu de ses pouvoirs de police.
- Voir en ligne : https://www.georisques.gouv.fr/articles/le-document-dinformation-communal-sur-les-risques-majeurs-dicrim
- **Construire un doc spécifique dicrim**

Identification des risques

- Nous avons vu dans un document précédent que le “risque” est la combinaison d’un “aléa” et d’un “enjeu”.
  - **l’aléa** correspond à la manifestation d’un phénomène naturel ou anthropique d’occurrence et d’intensité données,
  - **l’enjeu** correspond à l’ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène naturel ou des activités humaines.
- La mise en place d’une organisation permettant de faire face à un événement de sécurité civile n’a de véritable fondement que si elle répond à deux questions :
  - quels sont les aléas qui peuvent survenir ?
  - quelles peuvent être les victimes de la réalisation de cet aléa (enjeux) ?

Identification des risques

- Les objectifs de ce travail sur les risques sont multiples :
  - mieux connaître les aléas afin d'anticiper leur survenance pour ne pas être pris au dépourvu et garantir une alerte précoce des habitants,
  - identifier les secteurs de la commune potentiellement menacés,
  - réfléchir et planifier les actions à mener pour faire face à chaque scénario.
- Le travail sur les aléas s'appuie essentiellement sur les documents affichés par l'Etat.
- Il n'est généralement pas nécessaire d'engager des études techniques très poussées pour réaliser le PCS.

Identification des risques

- Selon les caractéristiques de la commune et les aléas auxquels elle est exposée, le diagnostic des enjeux est plus ou moins complexe.
- Leur identification est d'autant plus difficile que la commune est grande.
- Cette analyse nécessite une très bonne connaissance du terrain et en particulier des réseaux desservant la commune.
- Les enjeux ne sont pas uniquement situés dans les zones directement menacées par les phénomènes.
- Pour ces derniers on parle d'enjeux exposés. Il faut également tenir compte des enjeux impactés qui sont indirectement affectés.

Identification des risques

- Par exemple, la mise hors service d'une station de pompage, d'une prise d'alimentation en eau potable, d'un transformateur électrique peut avoir des répercussions très importantes bien au-delà de la zone concernée directement par l'aléa et de ce fait multiplier les enjeux.

Processus A2 : Identification des risques

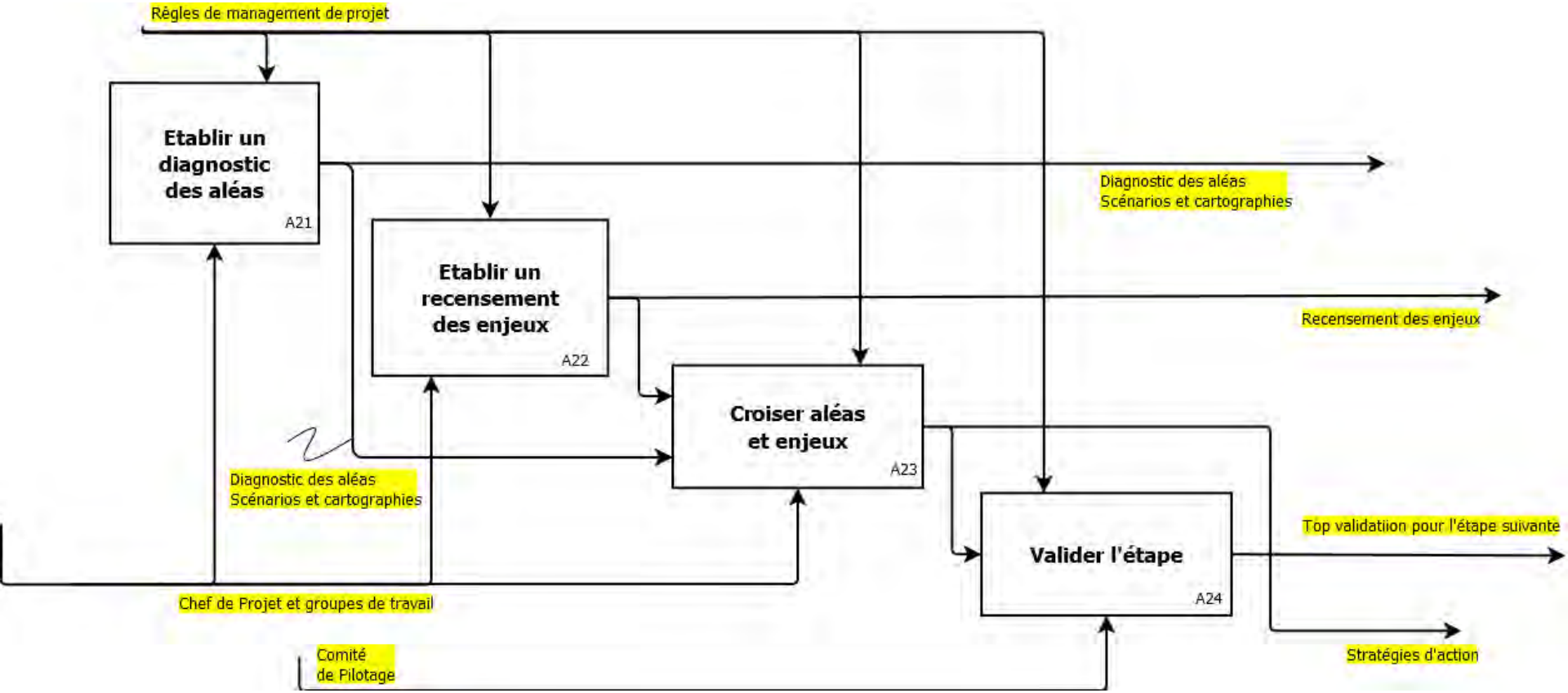

Processus A21 : Etablir un diagnostic des aléas

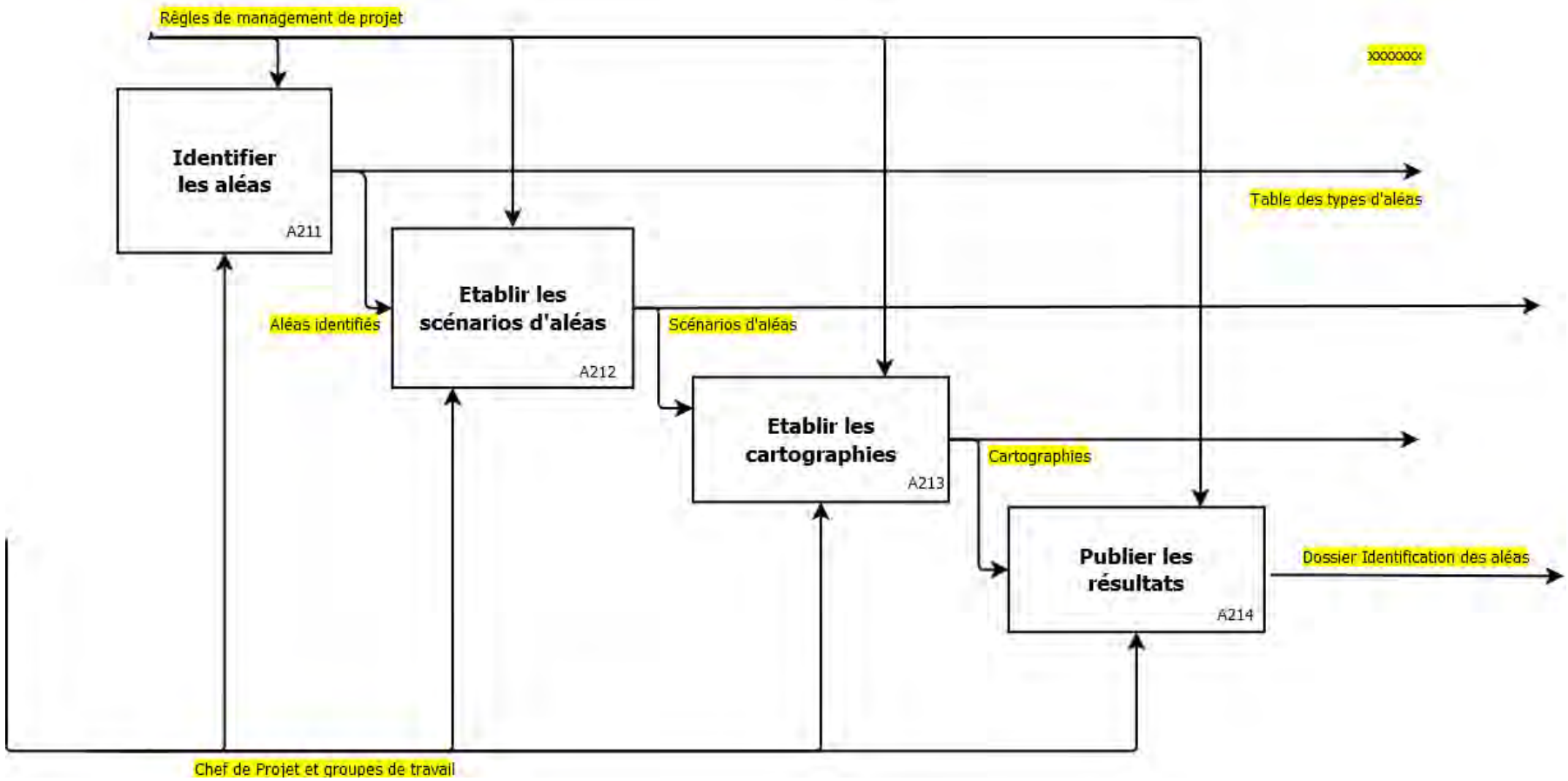

Processus A211 : Identifier les aléas

- Les phénomènes redoutés sont, pour la plupart, prévisibles et étudiés dans divers documents portés à la connaissance des collectivités par les préfets.
- Ce diagnostic peut être un travail commun avec l'élaboration du DICRIM.
- En effet, ces deux outils vont se baser sur ce travail de recensement.
- Le recueil des données se fait à partir des documents présentés dans le tableau ci-après.

Processus A211 : Identifier les aléas

Document	Source	Vocation	Objectifs	Intérêts pour le PCS	ACTION
Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)	Préfet	Information préventive	Répertorie l'ensemble des risques majeurs par commune dans un département	Permet d'avoir une approche globale sur les risques majeurs de la commune	Vu diapo 35 et diapos 75 à 76 du document No 1
Le porté à connaissance (ancienne appellation Dossier Communal Synthétique DCS)	Préfet	Information préventive	Détaillent les risques majeurs de la commune Transmis au maire pour lui permettre d'établir le DICRIM	Approche plus précise de l'emprise des risques sur le territoire, généralement sous forme cartographique complétée éventuellement d'éléments historiques sur les événements passés	Aucun document répertorié, alors que la Préfecture de l'hérault offre en ligne plusieurs cartes Relance Préfecture
Plans Particuliers d'Intervention (PPI) faisant partie des dispositions spécifiques du plan ORSEC	Préfet	Opérationnelle	Organise les modalités d'intervention des secours autour d'une installation ou d'ouvrage fixe à risques technologiques (site chimique, nucléaire, barrage, gare de triage...)	Eléments relatifs aux risques générés par l'installation (scénarios d'accident, zones concernées…) et des renseignements sur le rôle des acteurs dans le cadre de cette organisation en particulier celui de la commune	Seules communes concernées dans le gard Rousson, Saint-Julien-les-Rosiers, Saint-Privat-des-Vieux, Salindres
Autres dispositions spécifiques du plan ORSEC concernant la commune (1)	Préfet	Opérationnelle	Organise les modalités d'intervention des secours pour des risques d'origine naturelle (inondations, glissement de terrain, tempêtes, avalanches …) ou anthropique (accident de train, chute d'avion, pollution…)	Eléments relatifs aux risques (scénarios déjà définis) et des renseignements sur le rôle des acteurs dans le cadre de cette organisation et en particulier celui de la commune	RAS
Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles (PPRN)	Préfet	Urbanisme	Délimitation de zones d'aléa et prescription des mesures associées Spécifique à un risque (inondation, feux de forêts…) ou "multirisques" (traitent tous les risques naturels de la zone d'étude)	Eléments de compréhension des phénomènes naturels étudiés. Parfois difficile à exploiter pour déterminer des scénarios d'aléas	PPRI des 20 communes du bassin du gardon d'Alès Voir diapos 77 et 78 document No 1
Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (2)	Préfet	Urbanisme	Délimitation de zones d'aléa et prescription d'un règlement qui précise les mesures associées pour les industries à hauts risques classées Seveso II	Idem que PPRN mais pour les risques technologiques	Saint-Paul non concerné
Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)	SDIS	Gestion interne du SDIS Voir http://www.sdis30.fr/Pages/Les-missions.aspx	Dresse l'inventaire des risques de toute nature pris en compte par les sapeurs-pompiers	Complément d'information, notamment pour certains risques non classés comme majeurs mais pouvant concerner la commune	Le Préfet du Gard, Hugues Bousiges, a adopté le nouveau Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR), par arrêté en date du 15 mars 2013, mettant un terme à celui en vigueur depuis le 26 juillet 2002. Contacter SDIS 30

(1) L'appellation actuelle de Plan de Secours Spécialisé (PSS) va progressivement disparaître pour la notion de "dispositions spécifiques ORSEC"
(2) Nouveau dispositif réglementaire en cours de mise en œuvre, décret n° 2005-1130 du 7 septembre 2005 relatif aux plans de prévention des risques technologiques

Processus A211 : Identifier les aléas

- Rappel aléas sur Saint-Paul-La-Coste (d'après le DDRM)
  - Feu de Forêt
  - Inondation
  - Mouvement de terrain (indice 3 max : Retrait-gonflement des argiles + cavités souterraines + glissements de terrain dans les formations du Trias)
  - Sismique (Faible)
  - Pas de risque minier (à l'opposé des communes voisines)
  - Pas de risque barrage
  - Pas de risque nucléaire proche (mais risque dans l'ouest du Gard)
  - Pas de risque industriel (mais sites Seveso à Bagard et Salindres)
  - Transport de Matières dangereuses

Processus A212 : Etablir des scénarios

- Une fois l'aléa connu, reste à le représenter de la manière la plus pertinente et dynamique possible pour une exploitation opérationnelle, c'est-à-dire sous forme de scénarios.
- Dans le cadre des dispositions spécifiques des plans ORSEC départementaux , la traduction en scénarios de certains aléas importants a déjà été réalisée.
- Lors du recensement des aléas, il est essentiel de s'assurer auprès des services opérationnels de l'existence ou non de ces scénarios départementaux, c'est-à-dire de plans de secours pour l'aléa donné
- .Si l'aléa fait l'objet d'un plan, la commune doit se caler sur le (ou les) scénario(s) retenus parles services de secours pour être en parfaite cohérence avec le dispositif départemental.

Processus A212 : Etablir des scénarios

- Exemple :
- Feu de forêt qui impliquerait :
  - Evacuation de personnes => Nécessité identifier pssibilités hébergement
  - Blocage des voies de communication => Nécessité identifier itinéraires de détournement
  - Rupture des réseaux d'énergie => Nécessité envisager sources alternatives type groupes électrogènes
  - Rupture des réseaux de communication => Prévoir backup local de nos outils informatiques PCS si Internet inaccessible
  - Menaces sur les zones naturelles sensibles => Conséquences

Processus A213 : Etablir des cartographies

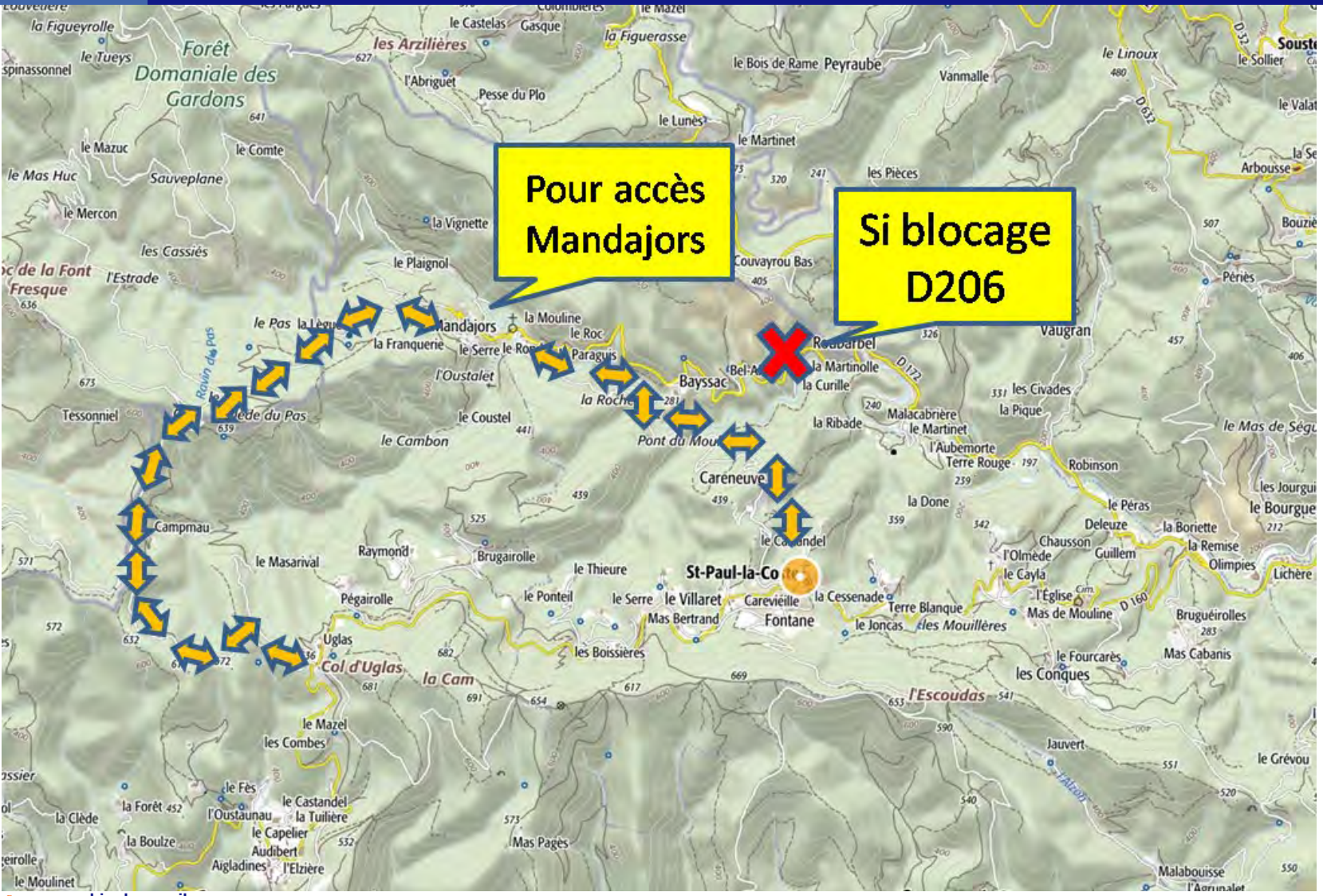

Processus A22 : Recenser les enjeux

- Identifier les enjeux humains, économiques, stratégiques et environnementaux qui peuvent être affectés par les aléas considérés.
- Enjeux humains : identifier les populations.
- Enjeux économiques : entreprises et exploitations agricoles.
- Enjeux stratégiques : Menaces potentielles sur lieux d'implantation du PCC, d'hébergement d'urgence, sur les routes, les ponts, sur les lieux nécessaires au fonctionnement de la commune (transformateur électrique, zone de captage d'eau potable, réseaux de communication).
- Enjeux environnementaux : pollutions associées à l'aléa.

Processus A22 : Recenser les enjeux

Pour identifier les enjeux

Pour identifier les enjeux humains

Information à rechercher	Moyens d'y accéder	Observations
Nombre d'habitants et répartition par secteur	Recensement INSEE	Identifier, si possible, des lots (hameaux, quartiers) et leur population
Personnes à mobilité réduite ou dépendantes (1)	CCAS (personnes âgées et dépendantes)	Connaître les personnes pouvant présenter des difficultés d'évacuation (peu mobiles, nécessitant une assistance médicale…)
Etablissements sensibles : ■ établissements scolaires ■ établissements hospitaliers ■ maisons de retraite ■ hôtels ■ camping ■ …	Gestionnaire du bâti (commune, conseil général, régional, DDASS…)	Identifier sur une carte ces établissements qui nécessiteront une attention particulière
Population non sédentaire (résidences secondaires, touristes, grands rassemblements…)	CCI, professionnels du tourisme, office du tourisme, recensement INSEE	Identifier la population totale dans certaines périodes particulières (surtout si l'écart avec la population sédentaire est très grand)
Etablissements industriels ou commerciaux	Mairie, CCI, conseil général, EPCI	Identifier la population totale exposée dans la journée

Processus A23 : Croiser aléas et enjeux

- Déduire des étapes précédentes les stratégies d'action, c'est-à-dire les actions à mener en cas de réalisation de l'événement.
- Déterminer et donner des priorités aux actions de sauvegarde que la commune va devoir mener :secteurs à alerter,zones à protéger ou évacuer,itinéraires de déviation à mettre en place, etc.
- Pour un scénario donné, la commune sera désormais capable de savoir :
  - ce qui va se passer (même si tout n'est pas prévisible),
  - quelles vont en être les conséquences,
  - quelles actions la commune doit assurer et dans quel ordre.

Plan

1. *Le processus global*
2. *Lancement du projet*
3. *Diagnostic des risques*
4. *Alerte et information des populations*
5. *Recensement des moyens*
6. *Création d'une organisation communale*
7. *Réalisation des outils opérationnels*
8. *Maintien en Condition Opérationnelle (MCO)*

Processus A3 : Alerter et informer les populations

- La diffusion de l'alerte et l'information des populations en cas d'événement de sécurité civile est une priorité.
- Elle doit permettre aux administrés d'adopter les bons comportements face à un phénomène les menaçant.
- En général, l'objectif est de faire mettre la population à l'abri, dans un lieu sûr, dans l'attente d'informations complémentaires qui lui seront données par la suite.
- Cependant, pour certains phénomènes à cinétique très rapide (exemple crues torrentielles), l'objectif peut être de faire évacuer les populations vers un lieu prédéfini.
- Il faut éviter l'encombrement des voies de circulation et la paralysie des moyens de secours.

Processus A3 : Alerter et informer les populations

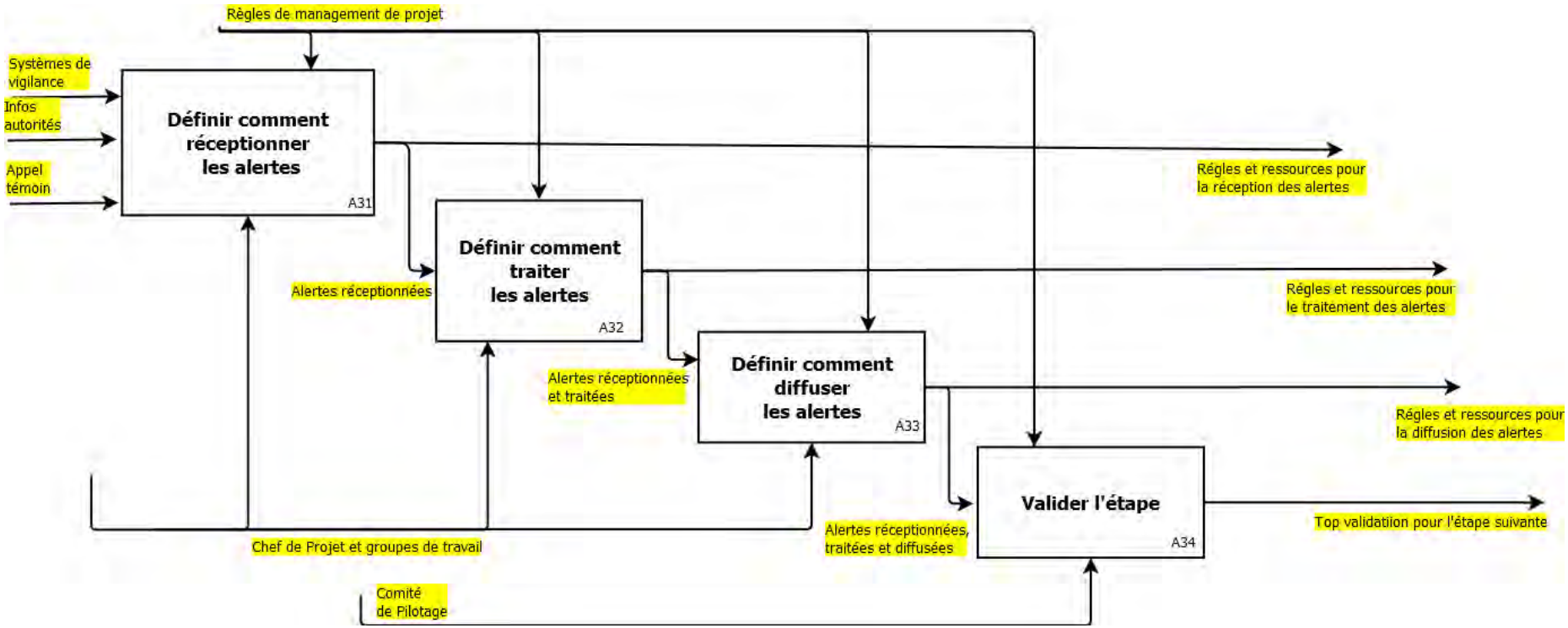

Processus A3 : Alerter et informer les populations

- Mise en œuvre de Parapluie
  - Inventaire des lieux (en cours);
  - Focus particulier sur l'inventaire des bouches à incendie;
  - Développement constitution table FOYERS en liaison éventuelle avec la mission recensement 2021, dans le respect des règles RGPD.
- Recensement des données pour alimenter la base.

Plan

1. *Le processus global*
2. *Lancement du projet*
3. *Diagnostic des risques*
4. *Alerte et information des populations*
5. *A suivre …..*

Réponses à nos questions

- **Comment conduire le Projet ?**
- Une démarche rigoureuse appliquant les principes reconnus par les principales méthodologies (ISO, PMP, etc.)
- **Comment décrire les processus ?**
- Une représentation graphique inspirée de la notation BPMN et de la méthodologie IDEF/SADT
- **Quels risques ?**
- Essentiellement incendies et inondations
- **Quels outils ?**
- Outils partenaires (type Predict et Gedicom via Agglo)
- Outils communaux (type Parapluie)

Réponses à nos questions

Quelles actions ?

1. Poursuivre et terminer les modules de ce document.
2. En faire une synthèse pour constituer la note de cadrage.
3. Renforcer l'équipe des Référents, créer des groupes de travail et un Comité de Pilotage.
4. Poursuivre le diagnostic des risques en poursuivant les contacts avec les partenaires potentiels (Agglo, Préfecture, SDIS) et en collectant les données associées.
5. Poursuivre la formation sur les outils partenaires (une formation planifiée, une autre prévue).
6. Collecter les données pour préparer les tables associées aux processus d'alerte et d'information des populations.

Merci pour
votre attention